

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
02/09/2020

Dossier complet le :
08/09/2020

N° d'enregistrement :
2020-4880

1. Intitulé du projet

Création d'un réseau d'alimentation en eau potable de l'usine d'eau potable de St Georges sur Loire
à Rochefort sur Loire

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat d'Eau de l'Anjou

Nom, prénom et qualité de la personne

Thierry GALLARD

habilitée à représenter la personne morale

Président

RCS / SIRET

2 0 0 0 7 7 4 0 2 0 0 0 1 0

Forme juridique

Syndicat mixte fermé

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
22. Installation d'aqueducs sur de longues distances	<p>Canalisation d'eau dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur ou égal à 2 000 m².</p> <p>Le linéaire de cette future canalisation est de 13 km. Le diamètre extérieur de la canalisation sera d'environ 0,40 m. Le produit du diamètre extérieur par la longueur est donc de 5 200 m².</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA) a été créé en 2018. La fusion de tous les anciens syndicats a poussé le SEA à repenser sa distribution d'eau potable. Dans ce cadre là, un schéma directeur a été réalisé en 2019 et 2020. Ce dernier met en valeur la vétusté de 2 usines : Rochefort sur Loire et Chalonnes sur Loire. Le choix a été fait d'abandonner ces 2 usines à terme.

Afin de continuer d'alimenter les secteurs concernés par ces 2 usines, le choix s'est porté sur la construction d'une nouvelle usine d'eau potable à St Georges sur Loire (Le Boyau) avec une capacité permettant l'alimentation des secteurs de Rochefort et Chalonnes.

Pour se faire, un réseau d'eau potable de diamètre 300 mm et 250 mm doit être créé entre St Georges sur Loire et le château de Bellevue à Rochefort sur Loire.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de supprimer 2 usines d'eau potable qui sont très coûteuses à gérer dans le temps et de pouvoir centraliser

une grande partie de la production sur un seul site.

La création de ce réseau d'eau potable entre St Georges sur Loire et Rochefort sur Loire permettra cela.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux du réseau d'eau potable consisteront en :

- L'implantation des réseaux en tranchée dite « classique » (terrassement mécanique et trancheuse)
- Lit de pose de 10 cm et enrobage de 20 cm de sable au dessus de la génératrice des canalisations
- Remblais en Grave 0/31.5 sur 0,80 m minimum
- Réfection de chaussée en enrobé ou bicouche et accotement en l'état initial
- Évacuation des excédents des matériaux extraits

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, le projet consiste en l'adduction d'eau potable pour alimenter les secteurs de Chalonnes et Rochefort sur Loire

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation spéciale de travaux (article L.341.10 du code de l'environnement)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Réseaux posés au total	13 km
Réseau en DN 300	3.5 km
Réseau en DN 250	9.5 km

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Départ : usine d'eau potable le
Boyau à Saint Georges sur Loire
Chalennes sur Loire
Chaudefonds sur Layon
Saint Aubin de Luigné
Arrivée au château d'eau de
Rochefort sur Loire

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. - 0° 7 6 ' 8 5 " 24 Lat. 4 7 ° 3 7 ' 4 1 " 68

Point d'arrivée :

Long. - 0° 6 5 ' 2 9 " 23 Lat. 4 7 ° 3 3 ' 6 8 " 20

Communes traversées :

Saint Georges sur Loire
Chalennes sur Loire
Chaudefonds sur Layon
Saint Aubin de Luigné
Rochefort sur Loire

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Traverse partiellement : ZNIEFF 520013069 - Vallée de la Loire de Nantes au bec de Vienne ZNIEFF 520015596 - Lit mineur, berges et îls de Loire entre les Ponts de Cé et Mauves
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	49DDT19580022 - PSS sur la commune Saint-Georges-sur-Loire - approuvé 49DDT20050009 - PPR Vals de Chalennes-Montjean - approuvé 49DDT19580004 - PSS sur la commune Chalennes-sur-Loire - approuvé 49DDT19580007 - PSS sur la commune Chaudefonds-sur-Layon - approuvé 49DDT19580020 - PSS sur la commune Saint-Aubin-de-Luigné - approuvé 49DDT20050010 - PPR Louet Confluence Maine - approuvé 49DDT20150011 - PPRI Val de Louet Révision - prescrit
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	code 49 SI 69 b code 49 SC 69 a La Corniche Angevine Les travaux traverseront ses 2 entités
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Traverse partiellement : FR5200622 - VALLÉE DE LA LOIRE DE NANTES AUX PONTS-DE-CÉ ET SES ANNEXES FR5212002 - VALLÉE DE LA LOIRE DE NANTES AUX PONTS-DE-CÉ ET SES ANNEXES
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Traverse partiellement : PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO - VAL DE LOIRE Les travaux se dérouleront sur la voirie longeant : 2001080006 - Eglise Saint Maurille - Chalennes sur Loire Les travaux se dérouleront à 300 m de : 1910144201 / 1910144196 - Moulins à vent d'Ardenay Moulin est, dit le \"Petit Moulin\" (seiglier) - Chaudefonds sur Layon

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déblais seront liés aux travaux de canalisation et les excédents seront évacués dans des décharges agréées
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux se dérouleront sur les voiries et sur leurs accotements sur le domaine public (talus enherbés, pas de présence de végétation remarquable)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble des travaux se déroulent sur le domaine public et sur voirie/ accotements.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déplacements supplémentaires engendrés seront dus au trafic pour approvisionner le chantier ou procéder à des évacuations de matériaux.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances sonores seront dues à l'activité du chantier : - terrassement des tranchées, transport des déblais - excédentaires en décharges agréées Elles seront ponctuelles

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les vibrations seront dues à l'activité du chantier : - vibrations avec le terrassement - vibrations avec le compactage des tranchées
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des rejets seront effectués lors des essais d'eau potable et des purges ponctuelles qui pourront rejeter quelques M3 d'eau dans les fossés.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les voiries sont actuellement en enrobés ou en bicouche, pas de voiries remarquables type pavé ou enrobé grenailé Les voiries seront reprises à l'identique Les accotements sont actuellement simplement enherbé, les terrassements n'ont pas nature à toucher des arbres ou des haies. Ils seront aussi repris à l'identique avec reprise aussi des fossés le cas échéant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet porté par le Syndicat d'Eau de l'Anjou consiste en la création d'un réseau d'eau potable entre Saint Georges sur Loire et Rochefort sur Loire. Le projet a été réfléchi et conçu pour que la nouvelle conduite d'eau potable reste dans le domaine public et sur la voirie et ses accotements.

Sur le tracé, la voirie est composée d'enrobé ou de bicouche et les accotement sont simplement enherbés.

Toutes les tranchées seront reprises selon l'état initial de la voirie et des accotements. En phase de réalisation (chantier), une attention sera portée à la réutilisation des déblais sur site. Ainsi le sol et sa banque de graines seront conservés puis replacés sur le site, une fois la canalisation mise en place.

L'impact visuel après travaux sera très faible.

Le chantier sera continuellement en mouvement et avancera tous les jours. De ce fait la pollution sonore ne se stabilisera pas au même endroit durant plusieurs semaines. Les 2 bases de vie seront installées dans les espaces les moins sensible, sur des parkings existants et protégés visuellement par de la végétation

Le projet ne sera pas susceptible d'induire des nuisances ou des risques notables pour les milieux physiques et humains. Les éléments actuellement en possession du maître d'ouvrage lui permettront de mettre en place le chantier le plus adapté possible au site et à ses enjeux environnementaux (milieux et espèces). Ainsi, le projet pourrait être dispensé d'étude d'impact.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Blank space for environmental evaluation response.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Beaucouze

le

26 août 2020

Signature

le Président,
Thierry GALLARD

SYNDICAT D'EAU DE L'ANJOU
12 RUE JOSEPH FOURIER
CS 10025
49071 BEAUCOUZE CEDEX

